

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

MÉMOIRE DES MARCHANDS DE LONDRES ENGAGÉS DANS LE COMMERCE AVEC QUÉBEC.¹

Mémoire des marchands anglais engagés dans le commerce avec Québec et des autres sujets de Sa Majesté originaires d'un royaume, qui ont été induits à risquer leurs biens dans ladite province sur la foi de la proclamation de Sa Majesté et autres promesses solennellement faites:

La
proclamation
du mois
d'octobre
1763.

Il a gracieusement plu au roi, par sa proclamation royale² du sept octobre mil sept cent soixante-trois, promulguée sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, d'inviter ses sujets affectueux, ceux du royaume de la Grande-Bretagne et d'Irlande comme ceux de ses colonies d'Amérique, à se transporter dans ladite province de Québec et dans les autres provinces récemment cédées à Sa Majesté par le roi de France, afin de tirer parti avec toute la diligence possible, des profits et des avantages considérables à retirer par suite de l'expansion du commerce, des manufactures et de la navigation. Et pour encourager lesdits sujets dans cette voie, Sa Majesté ayant par les lettres patentes sous le grand sceau de la Grande-Bretagne en vertu desquelles furent établies les nouveaux gouvernements dans lesdites contrées cédées, octroyé aux gouverneurs desdites colonies, le pouvoir formel et leur ayant transmis des instructions à cette fin, *de convoquer des assemblées générales dans leurs gouvernements respectifs aussitôt que la situation et les conditions desdites colonies le permettraient*, assemblées qui devaient être convoquées de la manière et selon le mode usités et requis dans les colonies et les provinces d'Amérique placées sous le gouvernement immédiat de Sa Majesté. En outre, Sa Majesté ayant accordé auxdits gouverneurs les pouvoirs d'élaborer avec le consentement dudit Conseil de Sa Majesté et des représentants du peuple de ladite province, convoqués tel que susdit et d'édicter des lois, des statuts et des ordonnances conformes autant que possible aux lois d'Angleterre, en vue de maintenir la paix publique dans ladite province de Sa Majesté et d'y assurer le bien-être et le bon gouvernement de la population, conformément aux règles et aux restrictions en usage dans les autres colonies. De plus, Sa Majesté ayant déclaré: *que dans*

¹D'après Maseres, cet exposé de la situation des marchands de Londres "fut rédigé conformément au désir desdits marchands, durant le mois de mai, à l'époque de l'adoption du bill de Québec. Des copies de cet exposé furent distribuées à plusieurs membres des deux Chambres du parlement, afin de donner du poids à une pétition que ces marchands présentèrent alors contre le bill, en leur nom et au nom de leurs correspondants et amis, les habitants anglais de la province de Québec." "Compte rendu des procès-verbaux", etc., p. 201. Cette pétition fut présentée à la Chambre des communes par M. Mackworth, le 31 mai. Voir "Débats sur le bill de Québec", par Cavendish, pp. 74-75. Le document tel que reproduit ici est extrait de Maseres, "Compte rendu des procès-verbaux", etc., p. 202. Une autre copie provenant évidemment de la même source, se trouve dans la collection Dartmouth, M. 385, p. 393. D'après la rédaction du document, il ne saurait y avoir de doute que Masères a donné son concours aux marchands pour exposer leurs représentations dans la forme requise.

²Voir p. 136.